



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

service national

Question écrite n° 21744

## Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'évolution de la professionnalisation des armées et la réduction des effectifs d'appelés du service national. La transition de l'armée de conscription à l'armée de métier était annoncée comme une opération complexe nécessitant un pilotage fin de l'évolution réciproque des effectifs d'appelés et de professionnels. Il demande au ministre comment évoluent les effectifs d'appelés et de professionnels depuis que la décision de professionnaliser l'armée a été prise.

## Texte de la réponse

La diminution des effectifs d'appelés et leur remplacement par des militaires de carrière ou sous contrat ainsi que par des personnels civils s'effectuent conformément aux prévisions de la loi de programmation. Cette évolution, déjà bien engagée et complétée par l'arrivée de jeunes volontaires, doit se poursuivre jusqu'en 2002. Durant la mise en oeuvre de la loi de programmation militaire 1997-2002, les effectifs civils et militaires évoluent globalement de la façon suivante (voir tableau dans JO correspondant). Les écarts observés entre les effectifs globaux prévus dans la loi de programmation militaire et ceux des lois de finances annuelles sont justifiés par des mesures de périmètre (budgétisation DCN-étatique et des gendarmes d'autoroutes par exemple), par des mesures d'adaptation à l'évolution des structures et par des ajustements de gestion (transformation d'emplois et mesures de repyramidage). La situation des effectifs par catégorie en 1999, à mi-parcours de la programmation, se présentera comme suit : (voir tableau dans JO correspondant). Avec le projet de loi de finances pour 1999, plus de la moitié de la réduction globale des effectifs aura été accomplie par rapport à ce qui a été prévu au terme de l'actuelle loi de programmation militaire (- 24 %).

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Meylan](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21744

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 novembre 1998, page 6337

**Réponse publiée le :** 25 janvier 1999, page 445